

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux
(ASCCUB) - Subvention de fonctionnement 2011 - Convention financière -
Décision - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association sportive et culturelle de la Communauté urbaine de Bordeaux (ASCCUB) créée en 1969, compte 922 adhérents, dont 687 internes, 16 sections, et propose diverses prestations sportives, éducatives et culturelles au personnel de la Communauté.

Les actions de l'ASCCUB participent directement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de notre établissement, actée par délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, en favorisant l'harmonisation entre la vie professionnelle et familiale, en motivant et valorisant les agents et améliorant leur intégration ainsi que la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

Dans le cadre de cette politique d'action sociale la Communauté a conclu le 4 janvier 2010, suite à délibération du Conseil de Communauté 2009/0793 du 27 novembre 2009, une convention triennale fixant les modalités de l'aide financière et matérielle qu'elle apporte à l'ASCCUB pour les années 2010 à 2012.

L'instruction des objectifs de la convention triennale s'appuie sur un esprit de collaboration mutuelle, l'ASCCUB poursuivant ses efforts d'optimisation de sa gestion, ainsi qu'une réflexion de fond.

Pour mémoire, une subvention de 170 000 € a été attribuée en 2010 pour le fonctionnement général de l'association ; une dépense exceptionnelle de 45 000 € a permis en 2010 d'organiser le Tournoi de la coupe de France UFASEC qui s'est déroulé sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le budget prévisionnel portant demande de subvention pour l'année 2011 est annexé à la présente délibération ainsi que la note de présentation du 12 janvier 2011 par laquelle l'ASCCUB commente les actions qu'elle compte mettre en œuvre en 2011.

Le budget prévisionnel est cette année de 350 616 €, la demande de subvention étant conforme aux prescriptions de la convention triennale, c'est-à-dire 170 000 €.

Sur ces 170 000 €, les remboursements de personnel mis à disposition représentent près de 40 000 €, et celle des biens mis à disposition à 190 000 €. L'aide Communautaire 2011 peut donc être évaluée globalement à 360 000 €.

Depuis le printemps 2010, une concertation est en cours avec l'association relative aux frais d'entretien des biens mis à disposition (étangs, terrain de foot...).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine en faveur de ses agents,

VU la convention triennale d'objectifs 2010 -2012 du 4 janvier 2010, décidée par délibération du conseil de Communauté 2009/0793 du 22 décembre 2009,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les conditions requises par la convention triennale susvisée sont respectées par l'ASCCUB pour la présentation de sa demande de subvention annuelle de fonctionnement,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 € au bénéfice de l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (ASCCUB) pour l'année 2011,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2011 ci-annexée.

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB GB00 du budget de l'exercice 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. JEAN-MARC GAÜZERE

